



Comité technique ministériel reconvoqué du 8 janvier 2020

L'ensemble des organisations syndicales quitte le CTM

Le comité technique ministériel était reconvoqué le 8 janvier 2020, après le boycott du CTM du 4 décembre 2020 par les organisations CGT, FO et FSU.

Le sujet principal soumis à l'avis de ce CTM était les lignes directrices de gestion ministérielles.

En réponse aux déclarations liminaires (cf. déclaration de la FSU), la secrétaire générale du ministère a apporté bien peu de réponses.

Elle s'est dite souvent sensible à la situation de certains agents (agents disposant du service actif, agents des secrétariats généraux communs), mais n'a apporté aucune réponse sur de nombreuses autres questions.

Une discussion s'est engagée, avant d'examiner la centaine d'amendements soumis par les organisations syndicales, pour savoir si l'administration était prête à concéder des évolutions notables (cf. les points soulignés dans la déclaration FSU).

Au vu des réponses de la secrétaire générale, fermée à la négociation, repoussant même la discussion à après l'adoption du texte (!), les organisations syndicales ont fait le choix de quitter le CTM.

La FSU a attiré l'attention de la secrétaire générale, avant de quitter la séance, sur l'importance de retenir l'amendement qu'elle avait proposé sur l'arrêté relatif à la prime de restructuration et à l'indemnité de départ volontaire lié à la création de l'Office Français de la Biodiversité. Cet amendement vise en effet à ce que tous les personnels concernés de l'OFB puissent en bénéficier sans ambiguïté.